



Groupe TAVINI HUIRAATIRA

Assemblée de Polynésie



QUESTION ECRITE AU GOUVERNEMENT

M^{me} Éliane TEVAHITUA

Représentante à l'assemblée de Polynésie française

N° 220/2020/GTH/CAB/ET/et
Papeetē, le 2 novembre 2020.

À

Monsieur Heremoana MAAMAATUAI AHUTAPU

Ministre de la culture, de l'environnement, en charge de la jeunesse, des sports et de l'artisanat (MCE)

Objet : Organisation des épreuves de surf dans le cadre des jeux olympiques en Polynésie

Monsieur le ministre, ia ora na,

Le 3 mars 2020, la commission exécutive du comité international olympique (CIO) a officialisé la proposition du comité d'organisation des jeux olympiques de Paris 2024 (COJO) visant à organiser les épreuves de surf à *Teahupo'o*, ce dont nous nous réjouissons tous.

Le CIO a également rappelé que notre Pays avait été sélectionné à l'issue d'un examen approfondi du site de *Teahupo'o* pour s'assurer « qu'un cadre environnemental strict sera respecté et que les meilleures conditions sportives y seront offertes ». Les membres de la commission exécutive ont d'ailleurs fait de la « coopération étroite et continue entre la communauté locale de *Teahupo'o* et les autorités polynésiennes » une condition *sine qua non* pour « optimiser l'empreinte environnementale » des jeux et permettre ainsi la réussite de ces épreuves.

Cet événement qui aura vocation à être médiatisé *urbi et orbi* donnera une visibilité planétaire à notre Pays et permettra assurément de promouvoir la Polynésie en tant que destination touristique de premier plan.

Pour autant, l'organisation de ces jeux, la nécessaire coordination qu'il conviendra de mettre en œuvre pour accueillir, transporter et héberger les médias, les compétiteurs et leurs accompagnants, les infrastructures à édifier constituent en tant que telles un véritable défi logistique et organisationnel pour votre ministère.

A ce jour, les seules informations officielles émanant du COJO de Paris 2024, dont nous disposons précisent qu'« un village des athlètes sera composé de maisons modulables qui seront ensuite transformées en logements sociaux ».

Les autorités gouvernementales ont présenté aux membres du conseil municipal de la commune de *Teahupo'o* des projets d'aménagement d'une toute autre envergure. Ainsi, le gouvernement prévoirait notamment :

- l'édification d'un pont à deux voies pour véhicules de 10 mètres de large avec trottoirs de part et d'autre ;
- l'aménagement d'une route de contournement partant de la route de ceinture, traversant ce pont à deux voies, remontant le long de l'exploitation de crevettes sur 700 mètres et rejoignant l'actuel gué de la rivière *Ti'irahi* ;
- la construction d'une route suivant le tracé d'une servitude privée située rive droite jusqu'au gué de la *Ti'irahi* et se poursuivant jusqu'au domaine Rose sur 800 mètres ;
- une opération d'enrochement de 600 mètre le long de la rive droite afin de protéger cette route ;
- l'édification d'une passerelle piétonnière au-dessus de la *Ti'irahi* ;
- des parkings édifiés sur le littoral ;
- la construction d'une plage suspendue depuis l'embouchure de la *Ti'irahi* jusqu'aux toilettes publiques ;
- l'édification d'un village de 24 modules d'habitations sur le domaine Rose.

Ces projets pharaoniques inquiètent légitimement une partie des 1410 habitants de la commune *Teahupo'o*, des associations de protection de l'environnement, des prestataires touristiques qui oeuvrent au quotidien dans cette même commune et s'interrogent sur l'impact environnemental et les bouleversements que ces projets ne manqueront pas d'occasionner sur le cadre de vie de cette communauté.

Ces constats appellent de ma part les remarques suivantes :

A ce jour, les seules informations relatives à l'organisation des jeux olympiques 2024 dont disposent les élus de l'assemblée de Polynésie, figurent dans le document d'orientation budgétaire 2021, lequel précise qu'une feuille de route des opérations établies par votre ministère se déclinera en 3 phases à l'horizon 2021-2023.

Elle prévoit notamment la réalisation d'études nécessaires à la viabilisation du domaine Rose pour un montant de 50 000 000 F CFP, la réalisation d'études nécessaires à l'aménagement dudit domaine pour un montant de 100 000 000 F CFP et la réalisation de l'aménagement du complexe olympique sur ce même domaine. Je souhaiterais, si vous en étiez d'accord, que l'ensemble des élus de l'assemblée puissent être instruits de cette feuille de route et du projet porté dans sa globalité par votre gouvernement. De la même manière, nous souhaiterions également connaître les budgets qui seront mobilisés par le Pays et le COJO dans le cadre du financement des infrastructures olympiques.

A ce jour, les autorités du Pays n'ont pas souhaité la mise en place d'un comité de suivi pour l'organisation des jeux olympiques ; comité de suivi qui devrait intégrer, dans le cadre d'une démarche participative, les associations de protection de l'environnement, les prestataires d'activités touristiques, les communautés religieuses, les propriétaires fonciers qui structurent et organisent la vie des habitants de *Teahupo'o*. Aussi, je souhaiterais savoir dans quels délais comptez-vous mettre en œuvre ce comité de suivi et y intégrer les composantes de la commune de *Teahupo'o* ainsi que les représentants de notre assemblée ?

Je forme le souhait, conformément aux recommandations du comité international olympique, que votre ministère puisse, dans le cadre d'une réelle démarche participative, associer en toute transparence l'ensemble des parties prenantes.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de ma considération distinguée. **Maururu.**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a final horizontal stroke, positioned to the right of the main text.

M^{me} Éliane TEVAHITUA